



COMPTE-RENDU Réunion collectif TNE-OE ALBI 13 janvier 2018

Présents : Michèle SOLANS (Protection Somail 34), Jean POUGET (Pechs et Garrigues 34), Françoise MARCHAND (Hurlevent 34), Marjolaine VILLEY et Dominique MIGRAINE (VPPN Collectif 34-12), Emmanuel FORICHON et Michèle AUDHUY (CALELH 81), Bruno LADSOUS (Aveyron), Jacques BIAU et Dominique BOURY (Nostra Montanha 81), Guillemette FABRE (Protégeons nos Espaces pour l'Avenir, 12), Michel VALETTE (Margeride Environnement Sud, 48), Émilie GOETSCHY (REVEILH, 81), Christophe POUÉCH (Hers Ariège Environnement, 09/31), Monique MAURICE (HAE, 31), Monique MICHAELIS (REVEILH, 81), Marie-Noëlle MOLY (Collectif le Vent Tourne, 66), Dominique COUJARD (Vent de Lozère, 48), Nicole JONCRET (Nostra Montanha, 81, Hurlevent 34), Michel COGOLUÈGNES (Les Robins des Bois de la Margeride, 48), Jean-Claude ESCALLIER, Jean HUILLET et Claude CAMBUS (association de préservation du tourisme et des sites du pays des Pyrénées cathares, 09), Dédou BAUDEUF (Cri du vent, 11), Patrice LUCCHINI (Vent Mauvais, 11), Gérard JACQUINOT (A.L.P.E. 34), Anne-Marie CITTON (Patrimoine Environnement Territoire du pays Belmontais, 12), Graziella PIERINI (déléguée départementale, 12), Rachel N'DOLI (Vent de République, 81), Patrice GOYAUD (Vent d'Alerte, CALEHL, 81)

Excusés : Philippe GOUZE (APROMICO 11), Françoise GRELIER (46), Philippe BERTOLOTTI

ACTUALITÉ (PAR DÉPARTEMENT) DES DIFFÉRENTS TERRAINS D'ACTION

Il est difficile de reprendre le détail des interventions des référents départementaux et des diverses associations, compte-tenu de la richesse et de la diversité des expériences rapportées. Le collectif a demandé que chaque département fasse remonter rapidement un état des projets et des luttes. Ces documents permettront de nourrir une rubrique dédiée sur le site.

ARIÈGE : depuis plusieurs années de nombreux projets ont été annulés, mais les promoteurs reviennent à la charge. C'est un résultat de l'action de communication que nous avons menée auprès des conseils municipaux et des autorités départementales. Nous restons mobilisés, en particulier en direction des élus qui peuvent peser sur les instances départementales (en particulier les membres du Conseil économique, social et environnement du département ou les présidents de communauté de communes). Nous avons aussi mené un lobbying important auprès de l'intercommunalité afin que le président qui ne souhaitait pas engager un débat clivant adopte la position que nous avons fait partager à la majorité des maires investis dans l'exécutif communautaire.

Nous avons fait aussi un gros travail d'information et de communication auprès de la population, et des professionnels du tourisme en particulier. Nous animons une page Facebook, « éolien cathare 09 » qui nous permet d'échanger des informations importantes avec d'autres associations ayant les mêmes problèmes, et par là même d'être une source d'idées et de réflexion.

Aujourd'hui il y a quatre associations ariégeoises, une association haut-garonnaise et une association audoise (du Chalabrais) réunies dans la fédération « Défense du Cadre de Vie en Pays Cathare » qui représente environ 800 adhérents.

AUDE : plusieurs points chauds, dans un environnement politique très hostile et un département saturé de parcs éoliens, (35% de la production en éolien d'Occitanie est concentrée dans l'Aude). Dans la Montagne Noire, sur le plateau du Sambrès où se trouve le plus grand parc éolien de l'Aude (26 éoliennes 52MW installés), l'association Vent mauvais a obtenu 2 fois un bridage des éoliennes, préfet et DREAL ont demandé des contrôles acoustiques pour évaluer les nuisances sonores suite aux réclamations déposées par l'association. Le parc n'est toujours pas conforme sur le plan acoustique. Trois éoliennes du parc du Sambrès sont construites sur le périmètre de protection rapproché du captage d'eau qui dessert les hameaux. Une enquête publique est en cours depuis le 9/01 relative à ce captage. Vent mauvais se bat contre les 3 projets d'extension du parc existant qui sont à l'étude.

À Brousse et Villaret une association appuyée sur des personnes très investies dans les activités touristiques est créée contre un projet associant financement participatif et installation d'une nacelle permettant une vue imprenable sur Carcassonne !

À Bourliège, la justice a finalement donné raison au promoteur, les deux associations restent mobilisées pour surveiller et faire des rapports sur les dommages effectués par les engins de chantier.

AVEYRON : La situation est la suivante : machines installées : 162 ; parc complémentaire possible : 169 (en instruction ou en recours) ; projets actifs : 98 machines. Total potentiel : 429 machines réparties sur 51 parcs, hors projets abandonnés ou dormants.

Nous avons le sentiment que l'Aveyron est un territoire sacrifié, notamment le Lévezou et le PNR Grands Causses) alors qu'il est depuis 70 ans, comme l'Ariège, un territoire à énergie positive. Opposition forte de la population, marquée par plusieurs combats en cours, en particulier le transformateur de St Victor (lutte pilotée par l'Amassada, soutenue par **Co-27-XII Environnement** - avis favorable des commissaires-enquêteurs assorti de nombreuses réserves à caractère impératif, en cours d'étude) et le chantier éolien de Crassous où auraient été constatées des irrégularités par rapport au permis. De nouvelles menaces apparaissent, notamment sur le Causse de Séverac et sur le Lévezou.

Plusieurs de nos grands élus paraissent sensibles aux arguments de notre démarche REPÒSTA.

LE GARD (joint par mail) : Nous luttons contre deux projets d'implantation de 5 éoliennes chacun. Le dossier Opale pour St-Victor la Coste a été déposé le 17 août dernier, en instruction à la DREAL à Alès. Dans la foulée, de notre côté, nous avons envoyé un dossier au Préfet à Nîmes, ce dossier soulève tous les points sensibles : incendie, co-visibilité avec le Pont-du-Gard et autres lieux classés, proximité des radars météo, militaire, aviation civile, etc....

Nous préparons nos dossiers pour l'enquête publique qui aura lieu en décembre ou janvier.

HAUTE-GARONNE : le projet en limite 09/31 date de 4 ans, le mât de mesure (le second) vient d'être démantelé et nous n'avons pas de réponse de la mairie de Sainte Gabelle. Est-ce que notre mobilisation pousse les promoteurs ailleurs ? Nous restons vigilants malgré quelques signes d'essoufflement.

HÉRAULT : le collectif pour la Protection des Paysages et de la Biodiversité 34-12 (65 associations) se décompose en 3 parties : Nord Hérault-sud Aveyron avec l'Escandorgue et les Monts d'Orb et près de 80 éoliennes installées, Région Mélagues avec les Avants-Monts avec projets en cours, et Proche Béziers qui a évité un projet et reste vigilant, notamment sur Lespignan, Nissan, Capestang et basse vallée de l'Aude + Puissalicon + Riols 2 + Ferrières-Poussarou.

Rencontre avec le secrétaire général du préfet de l'Hérault (Nucho) en charge des énergies qui nous invite à participer à un forum énergie en 2018 ;

Visite au Conseil départemental qui ne se dit pas concerné par les éoliennes et n'aurait, depuis la loi NOTRE, qu'un rôle informatif et pédagogique en matière d'énergies renouvelables (ailleurs le Comité économique et social ou leur CD a voté une motion contre, il faudrait pousser pour y arriver dans le 34). Mobilisation auprès du sous-préfet secrétaire général du préfet de l'Hérault en charge des énergies qui nous invite à participer à un forum énergie en 2018 ; Visite du conseil départemental qui ne se dit pas concerné par les éoliennes et n'aurait, depuis la loi NOTRE, qu'un rôle informatif et pédagogique en matière d'énergies renouvelables. Prochaine manifestation à Ceilhes et Rocozels, le 19 Janvier à 14h devant la mairie. Contact : aigles.escandorgue@gmail.com : Marjolaine

Au niveau du PNRHL la lutte des associations 34/81 est centrée sur la limite des 300 incluses dans la Charte que les deux préfets ont validée ; ils ont écrit à tous les maires, c'est un levier sur lequel il faut s'appuyer.

La charte – document réglementaire signée et validée par l'État – est opposable et les préfets sont tenus à la faire respecter.

LOT : pour le moment quelques associations et peu de projets ; développement d'une alternative autour du solaire photovoltaïque (+/- thermique ?).

LOZÈRE : Les Robins de Bois fêtent leur 10 ans ! (en Lozère 23 éoliennes, mais pas une de plus depuis 10 ans). Ils se confrontent à une DDT qui se permet de déterminer une « zone d'études » et donc d'instruire en « phase amont » de la procédure 'Autorisation Environnementale' des dossiers opérateurs, en contradiction avec le vote de la Charte du PNR Aubrac.

Ils insistent pour que la lutte mette en avant la Loi Montagne 'patrimoine naturel et montagnard', qui autorise en outre le démantèlement des machines installées en violation de ladite Loi.

PYRÉNÉES ORIENTALES : 68 éoliennes sont installées entre Opoul et le Fenouillèdes, et notre association se bat contre 5 nouveaux projets dans les Aspres. Près de 80 % de la population est hostile, 7 maires de la Communauté de Commune nous soutiennent efficacement et ont voté des motions contre ces implantations.

Les promoteurs multiplient les promesses financières (chasseurs, caves coopératives, communes); si le préfet semble favorable aux éoliennes, le député LREM nous soutient.

Lors de notre réunion publique d'octobre 2017, nous étions 300 personnes. Le 18 décembre 2017, le Conseil Départemental a demandé officiellement, à l'unanimité, un moratoire sur les P.O.

TARN : plusieurs dossiers en cours , des relations régulières avec la DREAL et un lutte commune autour du PNRHL avec le 34.

À Pampelonne, la mobilisation a fait reculer le projet ;

L'association REVEILH fait appel devant la cour de Bordeaux du rejet d'un recours gracieux par le tribunal administratif.

NostraMontanha, au Rialet, se bat sur deux fronts, deux projets à Cambounès et Boissezon, deux communes limitrophes.

APRÈS CE TOUR D'HORIZON NOUS RENOUVELONS NOTRE DEMANDE D'UNE REMONTÉE RÉGULIÈRE DES INFORMATIONS ! ACTIONS ET MOBILISATIONS, RECOURS EN JUSTICE, RENCONTRES AVEC INTERLOCUTEURS INSTITUTIONNELS

BILAN DE NOS ACTIVITÉS DEPUIS NOVEMBRE 2016

Emmanuel expose l'ensemble des activités du collectif depuis sa création le 23 novembre 2016. Vous trouverez en pièces jointes le résumé de ces activités qui comporte :

- l'appui aux associations, le soutien et la participation à leurs initiatives (Amassada, Bourières..), l'appui logistique et les relations avec la presse locale et régionale ;
- l'ensemble des rencontres avec les politiques (présidence de Région et services de la Région) et responsables de la préfecture de Région (SGAR et DREAL), la participation aux instances régionales (SRADDET, Parlement Montagne) ;
- les travaux des groupes, et les avancées de la démarche REPÒSTA ;
- quelques contacts avec d'éventuels partenaires (ANTICOR, ÉNERCOOP, LPO)

Françoise détaille la situation financière du collectif : l'ensemble des associations ne cotisent pas ; certaines sont en sommeil mais les délégués départementaux devraient répercuter l'appel à cotiser auprès de toutes leurs associations.

Cela renforcerait les potentialités du collectif, dont la plupart des actions sont assurées bénévolement.

Dans la discussion qui suit, quelques éléments à noter :

- nécessité d'harmoniser notre démarche en fonction du niveau de nos interventions ; il s'agit de bien distinguer les démarches des associations locales et départementales et celles du collectif qui doivent se faire sur des positions discutées ensemble.
- Une proposition de demander un moratoire au niveau national (à rediscuter).

Quelques éléments concernant l'accès aux dossiers déposés, dans le cadre de la nouvelle
'Autorisation Environnementale'

Tout dossier déposé est communicable en son état présent, autrement dit qu'il soit complet ou incomplet (de + en + par voie de clé USB)

Pour un dossier situé en phase amont : le responsable en charge à l'UT départementale doit répondre à la question « avez-vous un dossier en phase amont concernant tel opérateur à tel endroit ? ». Pour autant, il ne sera pas tenu à ce stade de fournir des pièces.

en cas de réticence : <http://www.cada.fr/l-acces-aux-documents-administratifs,1.html>

Faire état du Livre III du code des relations entre le public et l'administration, qui reconnaît à toute personne le droit d'obtenir communication des documents détenus dans le cadre de sa mission de service public par une administration, quels que soient leur forme ou leur support.

S'il y a lieu, menacer de saisir la CADA (commission d'accès aux documents administratifs).

SYNTHESE DES GROUPES DE TRAVAIL ET DE LA DÉMARCHE REPÒSTA

Bruno présente la production des trois groupes de travail (biodiversité - économie et social – concertation citoyenne et égalité des territoires) et de la Commission Energies ; vous trouverez les documents de chaque groupe sur le site TNE.

Il développe l'histoire et l'intérêt de la démarche REPÒSTA. Cette démarche (Région à Énergie POSitive Territorialement Adaptée) a été élaborée par le collectif afin de répondre au scénario REPOS (Région à Énergie POSitive) de la Région Occitanie. Ce scénario REPOS est presque considéré comme un document officiel exposant la politique énergétique de la Région.

Il s'agissait de montrer que sur ce terrain nous avons des choses à dire – techniquement, économiquement, socialement et écologiquement – pertinentes et cohérentes. Montrer au grand public qu'il y a un autre discours possible, alternatif à celui des promoteurs et que les citoyens sont en position de faire des propositions crédibles. Je joins en annexe l'ensemble des questions posées à la Région qui reprennent l'ensemble de nos préoccupations.

Le débat fait ressortir plusieurs problématiques :

- Il paraît probable que la Région rencontrera des difficultés juridiques pour imposer ses vues dans les PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), les SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) ; elle développera plutôt une démarche contractuelle, en mettant en balance les subventions possibles.
- Certains départements sont déjà (ou presque) des territoires à énergie positive ; il s'agira cependant de rester solidaires au niveau régional.
- Un de nos axes d'explication (et de bataille) est celui de l'attractivité des territoires.
- Enfin, nous discutons rapidement de l'opposition villes (qui consomment) et territoires ruraux (qui produisent ... énergie, alimentation). L'intérêt n'est pas d'accroître le fossé, mais d'être exigeants sur les conditions de cette production.

Le Collectif se retrouve sur la définition suivante, en tant que *porteur de l'expérience, des attentes et des propositions de ses 165 associations membres pour une politique énergétique respectueuse de la vie des territoires ruraux d'Occitanie. A ce titre, il s'oppose à l'invasion de l'industrie éolienne dans les milieux naturels et les espaces ruraux. Il demande qu'une plus grande attention soit donnée aux solutions qui renforceront la vitalité et l'attractivité de ces territoires.*

Il paraît donc important de continuer à travailler cette démarche, de la valider, d'exposer nos questions à la Région. Nous pouvons imaginer des initiatives (conférence de presse, ou autre) pour la faire connaître.

PERSPECTIVES STRATÉGIQUES « marcher et avancer sur deux jambes ! »

INTERVENTION DANS LES INSTANCES INSTITUTIONNELLES

Dès le début d'après midi, Bruno introduit le débat sur nos perspectives stratégiques en reprenant un certain nombre de réflexions autour du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), du Parlement Montagne, du fonctionnement des PNR (Parcs Naturels Régionaux).

Les opportunités dans le cadre du SRADDET

- Dans le groupe de travail « indicateurs citoyens », proposer des indicateurs qui reflètent nos préoccupations en matière de santé, qualité de vie.
- Être vigilants sur le démarrage de l'enquête publique portant sur l'évaluation environnementale prévue dans le cadre du SRCAE (Schéma Régional Climat Air Énergie) pour faire valoir nos exigences.
- La troisième occasion nous sera donnée par l'organisation de 8 rencontres sur les PNR ou sur 2 départements. Y être présent avec un mandat clair d'intervention.
- Enfin, la plateforme contributive : <https://www.laregion.fr/S-engager-pour-une-Region-a-energie-positive>

Michel V. expose l'intérêt et les enjeux d'une participation au Parlement Montagne. Sur le territoire de l'Occitanie, il existe deux Comités de Massif (Pyrénées et Massif Central) qui de par la Loi Montagne de 1985 reconduite en 2016 donnent une place réelle aux représentants de la société civile tant pour la mise en place de programmes spécifiques que la gestion des crédits européens.

En constituant le GIP (Groupe d'Intérêt Public) qui regroupe uniquement les élus des régions sans les représentants de la société civile, le Massif Central a tenté de donner uniquement aux élus un pouvoir que la loi Montagne avait partagé entre élus et Société Civile.

La création du Parlement de la Montagne donne manifestement aux élus le pouvoir décisionnel, laissant aux "autres" simplement le pouvoir propositionnel. Mais ce pouvoir lorsqu'il est organisé dans le cadre d'une institution reconnue, en l'occurrence le Parlement de la Montagne devient réel. Le pouvoir propositionnel, même s'il n'est que propositionnel reste un vrai pouvoir si l'on sait s'en servir. Et les médias, en cas de besoin, peuvent aider.

Pour ce qui nous concerne, la preuve est déjà apportée. Sans les "antiéoliens" le groupe projet n°4 n'aurait jamais existé. A nous maintenant d'y travailler "intelligemment" dans ce Parlement de la Montagne. Pour cela, il faut y aller "individuellement" mais bien "coordonnés" en amont.

Plusieurs membres de TNE-OE participent à ce processus. Le débat montre que la dimension Si le terme « acceptabilité » fait débat, il n'en reste pas moins que les participants, y compris les nôtres, lui donneront le contenu qu'ils désirent. Certes la dimension consultative de cette instance limitera son pouvoir, mais il faut y être pour faire avancer nos idées, influencer l'écriture des avis et des recommandations et donc des orientations publiques qui en découleront, notamment en 2018 qui est l'année du SRADDET que ce groupe-projet peut donc influencer.

Une discussion rapide permet de préciser quelques autres bonnes pistes pour les associations :

Les réunions de concertation – dans le cadre des PLUI – sont obligatoires. Notre présence est importante ; mais il faut le faire sur la base d'une mobilisation préalable ; le mieux c'est d'alerter la presse pour donner un écho à nos interventions.

Ne pas oublier que le travail auprès des élus est très important, (Communauté de Communes, élus nationaux, Conseil Économiques et Sociaux départementaux, Conseils Départementaux, etc.) pour la confection des PCAET (Plan Climat Air-Énergie Territorial) et des documents prescripteurs en matière d'urbanisme (SCoT, PLUI ...) qui en découleront [soit immédiatement, soit à l'occasion d'une révision destinée à intégrer le schéma régional].

SOUTENIR LES ACTIONS ET LES MOBILISATIONS DE TERRAIN

Une manifestation régionale : Dominique rappelle que lors de notre dernière réunion à Narbonne, nous avons évoqué la possibilité d'une manifestation régionale à Toulouse qui permettrait de renforcer notre visibilité, de sensibiliser les urbains et de créer un rapport de force auprès de nos interlocuteurs régionaux. Les associations consultées ont peu répondu.

La discussion fait apparaître que nous mettons la barre bien haut pour un collectif qui a à peine un an et qu'il faudrait prendre le temps de faire un point sur l'état d'engagement des associations. Un échec relatif nous affaiblirait, ce qui ne nous empêche pas de réfléchir à un point presse à Toulouse, sur le mode de ce qui avait été fait à Montpellier (objectif atteindre la presse de l'ex-Midi Pyrénées, les urbains toulousains et présenter notre scénario REPÛSTA).

Ce débat nous montre qu'il est important que les délégués aient une vision actualisée de l'état des associations de chaque département et repèrent quelles sont les personnes mobilisables.

D'autres propositions sont faites : une manifestation régionale autour d'une mobilisation particulière (il vaut mieux être 500 à Rodez qu'à Toulouse... !) ; une initiative symbolique autour d'un parc éolien représentatif des enjeux régionaux, comme à St Victor et Melvieux autour du transfo de RTE (qui sous entend le développement de l'éolien industriel) ou sur le parc éolien de Bernaudes (Lunas 34650) vu que son permis est annulé, son autorisation d'exploiter caduque et en recours juridique et que ces éoliennes fonctionnent néanmoins. Le préfet a reçu un courrier de mise en demeure en fin décembre. A suivre.... ..

FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION DU COLLECTIF

Michèle présente les propositions du secrétariat sortant. L'objectif est d'améliorer notre fonctionnement, sans l'alourdir ; renforcer notre visibilité extérieure ; renforcer la communication en interne pour mieux partager les informations ; favoriser les débats et la réflexion de fond.

Emmanuel depuis plus d'un an a joué un rôle clé dans notre collectif. Il s'agit de s'organiser collégialement pour poursuivre ce travail.

Au niveau du secrétariat de coordination :

- **Michèle Solans** (et **Jean Pougnet**) rédigent les communiqués de presse pour le collectif et toute association ou collectif départemental qui en fait la demande, assurent le suivi des relations avec les journalistes ; c'est le seul poste, pour des questions de logistique et de suivi, où les textes sont envoyés directement par eux, après validation par le collectif et/ou au moins les 4 autres co-secrétaires.
- **Bruno Ladsous** coordonne les groupes de travail, la mise en forme des documents soumis à validation, avant diffusion ou présentation devant des instances...
- **Jacques Biau** est responsable de la boîte à lettre (adresse mail en cours de changement – nous vous tiendrons au courant, pour le moment toutesnosenergies@laposte.net est toujours valable) ; il réceptionne les courriels et les dispatche, s'assure de la validation des documents, invitations, convocations... avant leur envoi
- **Dominique Boury** assure l'actualisation et la gestion du site, la publication des documents validés et des infos en provenance des départements.
La proximité géographique de Jacques, Emmanuel et Dominique leur facilitera la transition !
- **Françoise Marchand** gère la caisse de TNE, rappelle les participations, règle les factures,, organise la recherche de financements ...
à ce titre elle rappelle que

**tous les chèques doivent être à l'ordre de Hurlevent et adressés à
Françoise Marchand, Col Fumat, 34390 OLARGUES**

Le secrétariat est chargé des rédactions, relectures et validation des textes émanant du collectif, communiqués de presse ou propositions d'actions qui seront soumis pour validation et/ou transmis aux délégués départementaux.

Un groupe d'appui est constitué, sorte de « parlement » de TNE qui regroupe les délégués départementaux et tous ceux et celles qui sont des personnes ressources dont le collectif sollicitera l'avis pour leurs compétences (se sont inscrits à ce jour : Emmanuel Forichon, Claude Cambus, Monique Michaélis...).

- sa fonction principale sera d'être le relai, montant et descendant, de la vie du collectif et de toutes les associations – à ce titre destinataire des courriers, invitations et informations,
- il permettra de valider les principales décisions que doit prendre le collectif en matière d'initiatives d'action, de communiqués de presse ou de représentation dans les instances – à ce titre consulté à chacune de ces occasions là,
- ce sera la source principale des compétences et des capacités réflexives de TNE-OE qui mise sur la grande richesse de ses associations et de ses adhérents.

Poursuite des trois groupes de travail et de la démarche REPÒSTA (commission énergies).

Parmi les suggestions évoquées dans le débat, et qui vont être étudiées et débattues avec le groupe d'appui :

- la possibilité de créer un nom de domaine du type tne-occitanie.org pour faciliter nos échanges

Questions diverses : quelques points à surveiller ou à travailler :

- la Loi Montagne : dans quelles conditions précises peut-elle être invoquée ?
- la convention d'Aarhus de 1998 : est-elle opposable à la Région et à l'Etat ? Un outil qui renforce la transparence en matière d'environnement.
- il est signalé un lieu de discussion entre les citoyens et les élus auquel, moyennant une analyse partagée, il pourrait être utile de participer : <https://www.politizr.com/>
- Des contacts avec des « partenaires » : Enercoop (2 février), ANTICOR, FNE, Commissaires-enquêteurs (leur formation) ...

**PROCHAINE RÉUNION DU COLLECTIF TNE-OE :
SAMEDI 7 avril 2018
de 10.00 à 16.00**

(lieu pressenti une petite commune de l'Albigeois, ou Albi ; Françoise a proposé de s'en charger)